Cadre de mémoire technique Lot 5

Le soumissionnaire devra présenter son mémoire technique en suivant la présente trame.

Les informations présentées dans la présente trame seront regroupées dans le document unique intitulé « mémoire technique ».

En cas de groupement d’opérateurs économiques, un seul cadre de mémoire technique devra être remis.

# CRITERE 1 – VALEUR TECHNIQUE 60 %

Sous-critère 1 : Pertinence de l’organisation, de la méthodologie des études d’exécution et organisation préparatoire, des méthodes et de la gestion des installations de chantier 50 %

* Description des méthodes et moyens pour la période de préparation (plans et notes de calculs d’implantation des installations de chantier) ;
* Description des méthodes et moyens pour le relevé avant intervention des existants ;
* Description des moyens et méthodes envisagées et des temps passés prévisionnels pour les études d’exécution et l’organisation préparatoire :
* Description des installations de chantier et la méthodologie de déploiement ;
* Description de l’organisation, la méthodologie et la gestion du chantier pour les différentes prestations de nettoyage
* Description des contraintes liées au site, prises en compte des contraintes liées aux horaires décalés (article 2.4.10 du CCTP)
* Description des prestations et méthodologie des postes réalisés en horaires décalés
* L’établissement d’un planning prévisionnel ;
* Présentation d’un planning d’intervention par phase (études et travaux)
* La capacité d’anticipation et d’identification d’éventuelles difficultés calendaires.
* La description des dispositions prises pour optimiser les délais.

# Sous-critère 2 : Pertinence des moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations 20 %

* Les matériaux et produits nécessaires à la réalisation des prestations ;
* Description du matériel envisagé pour l’ensemble des prestations pour le transport et les manutentions ;
* Description du matériel envisagé pour l’ensemble des prestations sur site, y compris :
* Les outils ;
* Les moyens de levage et de manutention dans la zone de montage ;
* Les moyens de levage et de manutention à pied d’œuvre ;
* Le matériel annexe (protection des compagnons et des ouvrages adjacents) ;
* Description des matériaux avec transmission des fiches techniques.

Sous-critère 3 : Pertinence des moyens humains dédiés à l’exécution des travaux 30 %

*Le soumissionnaire précisera :*

* Effectifs pressentis (en lien avec le planning prévisionnel demandé au sous-critère 1) pour :
* Les études d’exécution,
* L’encadrement général, l’encadrement sur site,
* Le personnel d’exécution pour les différentes prestations à réaliser ;
* Le personnel pour les transports et manutentions ;
* Le personnel pour la logistique ;
* La gestion administrative du chantier.
* Organisation de l’équipe, y compris l’organigramme de l’opération ;
* Identification des compétences techniques des moyens humains du bureau d’études ;
* Profils, qualifications professionnelles, expérience, etc. des encadrants techniques et des encadrants de chantier ;
* Profils, qualifications professionnelles, expérience, etc. des personnels d’exécution.

**Identification des fournisseurs**

**Organisation de la sous-traitance (l’identification des prestations sous-traitées, les qualifications des entreprises présentées).**

# CRITERE 2 – PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE 10 %

Une partie du mémoire technique devra décrire la méthode envisagée pour la bonne prise en compte des enjeux environnementaux. Cette partie doit décrire la méthodologie de l’entreprise afin de mettre en application les actions environnementales dans le cadre de l’opération :

* Propreté et organisation du chantier,
* Manutention des déchets de déconstruction au sein du bâtiment,
* Maîtrise des rejets et des pollutions (eau, sol, air),
* Minimisation des nuisances (sonores, visuelles, olfactives, vibratoires) sur l’exploitation,
* Suivi et limitation des consommations en énergie et en eau,
* Recours au réemploi pour les installations de chantier et de protection des surfaces et du bâtiment,
* Gestion des déchets et leur valorisation.